

ENDURO VTT MAGRIN 2024

REGLEMENT

L'Enduro VTT de Calmont est ouvert à tous, licenciés ou non, à partir de la catégorie Cadet (Suivant la grille d'âge de la FFC)

Organisateur

L'Enduro VTT de Magrin est une organisation du club **Calmont Sports Nature**, situé à Calmont (12450). Le club est affilié à l'UFOLEP Aveyron.

Pour cette épreuve, un dossier a été déposé en Préfecture de l'Aveyron et un contrat d'assurance en responsabilité civile a été souscrit auprès de l'APAC, en lien avec l'UFOLEP.

Définition de l'Enduro VTT

L'Enduro VTT est une discipline où les portions chronométrées à profil descendant sont appelées **spéciales**, reliées entre elles par des liaisons qu'il faut effectuer dans un temps imparti.

L'Enduro VTT est une discipline où la technique de pilotage en descente est très sollicitée, tout autant que l'aspect physique (pédalage), ainsi que le franchissement.

L'enduriste se doit donc d'être complet pour être performant. Ce n'est ni du cross-country, ni de la descente pure, ni du trial.

C'est une discipline qui se doit de rester conviviale et de favoriser le plaisir de rouler.

Conditions de participation

Les concurrents sont autorisés à prendre le départ s'ils respectent les conditions suivantes :

- Présentation d'une licence UFOLEP en cours de validité (avec mention Compétiteur)
- OU présentation d'une licence FFC (avec mention Compétiteur)
- OU présentation d'un certificat médical autorisant la pratique du VTT en compétition de moins de 3 mois.

- Fourniture d'une autorisation parentale pour les mineurs.

- Règlement de la participation aux organisateurs
 - Note : ce règlement comprend le repas pour le concurrent+ les frais d'inscriptions

- Acceptation du présent règlement
 - la présentation du concurrent au départ de la première spéciale valide cette acceptation

Lorsque l'inscription sera validée par les organisateurs (document lisible et à jour) elle sera définitive, pas de remboursement possible sans justificatif médical.

Matériel accepté ou exigé

L'enduro est une discipline où le matériel est mis à très rude épreuve, les casses mécaniques y sont fréquentes.

Le VTT :

- VTT équipé de roues 26, 27.5 ou 29 pouces
- VAE . Catégorie spécifique
- Cadre rigide ou suspendu
- Utilisation du même vélo sur toute l'épreuve
- Embouts de guidon bouchés

Le chronométreur de départ de spéciale, s'il constate que le VTT présente un **danger manifeste** pour le concurrent, peut lui refuser le départ.

Le concurrent :

- le **casque intégral à mentonnière fixe** est obligatoire et doit être porté pendant toute la durée de l'épreuve, **liaisons comprises**
 - le non respect de ce point est une cause de disqualification immédiate
- le port de la **dorsale** est **obligatoire en spéciale** : contrôle au départ
 - **pas de sac à dos simple** : une dorsale ou un sac avec dorsale intégrée
- **gants, genouillères et coudières obligatoires en spéciale**

Chronométrage

Le chronométrage des spéciales est assuré par un système informatique, doublé d'un chronométrage manuel. Chaque concurrent dispose, au dos de sa plaque, des heures de départ le concernant pour chaque spéciale. Les départs ont lieu toutes les **20s ou 30s**

Si un concurrent se présente **en retard** au départ d'une spéciale :

- il devra **toujours** se conformer à la décision du chronométreur sous peine de disqualification immédiate
- **si le concurrent précédent est parti depuis moins de 10 s, le départ du retardataire ne sera donné que 10 s après celui du dernier concurrent**
- si le concurrent précédent est parti depuis plus de 10 s, le retardataire pourra prendre le départ immédiatement, **avec l'accord du chronométreur**
- si le concurrent se présente au départ **après la fermeture de la spéciale, l'accès à cette dernière lui est interdit** car les moyens de secours ont été relevés

Si un concurrent **anticipe son départ** et démarre **avant le « 0 »** du chronométreur, **il sera pénalisé de 10 s.**

Le chronométrage manuel se fait à partir des plaques de cadre. Celles-ci :

- doivent être apposées sur le guidon et **être visibles**
- **ne devront pas être enlevées** jusqu'à la fin de l'épreuve sous peine de se voir interdire l'accès aux spéciales. En cas de perte de plaque merci de le signaler à l'organisation pour vérification
- sont **nominatives et non transmissibles**
- **devront être restituées à la fin de l'épreuve** (retour plaque = repas)

Catégories

Sera déclaré vainqueur, à l'issue de toutes les spéciales, le concurrent qui aura mis le moins de temps pour réaliser ce parcours chronométré.

Seront récompensées les catégories suivantes :

- classement général : les trois premiers concurrents
- cadet-junior-espoir-sénior-M1-M2-M3
- féminines
- endu-rigides
- Vae

Toutefois, en fonction du nombre de participants, l'organisation se réserve le droit de réduire le nombre de concurrents récompensés dans une catégorie.

Reconnaisances

Aucune reconnaissance en VTT n'est autorisée. C'est une cause de disqualification.

Le parcours ne sera balisé que la veille de la course. Les reconnaissances à pieds sont autorisées la veille de la course et le jour même, avant le départ.

Droit à l'image

Les concurrents autorisent les organisateurs à utiliser librement les images ou les vidéos prises sur la course (destination : site internet de l'organisation).

Calmont Sports Nature



